

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 13 mars 2018 à 19h30

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Marc IOCHUM	Maire	X		
Christiane SIFFOINTE	1 <sup>er</sup> Adjoint		X	G. FIMALOZ
Guy FIMALOZ	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
Catherine DABERE	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
Philippe SIMONETTI	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
Frédéric DAMMERY	5 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
Delphine AVENIER	Conseillère Municipale		X	
Laurette BERTOZZI	Conseillère Municipale	X		
Audrey BOURQUI	Conseillère Municipale		X	
Patrick CHANCEREL	Conseiller Municipal	X		
Jean-Paul CONSTANT	Conseiller Municipal	X		
Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal		X	
France GRENIER	Conseillère Municipale		X	
Patrick LINGLIN	Conseiller Municipal		X	
Yann MATHURIN	Conseiller Municipal	X		
Hélène ROUX	Conseillère Municipale		X	
Elisabeth PASSY	Conseillère Municipale		X	
Valérie SALES	Conseillère Municipale		X	
Didier VANDEBROUCK	Conseiller Municipal	X		

- Nombre de présents : 10
- Nombre de votants : 11

Monsieur Philippe SIMONETTI a été élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2018  
Information des décisions prises par M. Le Maire et du droit de préemption  
Information diverse :

- Présentation du CA 2017 et BP 2018 du CCAS

### URBANISME

1. DIA 074 014 18 C0003
2. DIA 074 014 18 C0005
3. DIA 074 014 18 C0008
4. DIA 074 014 18 C0009
5. DIA 074 014 18 C0010
6. DIA 074014 18 C 0011
7. DIA 074014 18 C 0013
8. DIA 074014 18 C 0014

### RESSOURCES HUMAINES

9. Création des postes saisonniers 2018
10. Création, modification et suppression de postes

### FINANCES PUBLIQUES

11. Vote du compte de gestion 2017 - Budget Principal, Budgets annexes bois, eau, remontées mécaniques et centre Aquaform
12. Vote du compte administratif 2017 - budget annexe bois
13. Vote du compte administratif 2017 - budget centre aquaform

14. Vote du compte administratif 2017 - budget annexe eau
15. Vote du compte administratif 2017 - budget remontées mécaniques
16. Vote du compte administratif 2017 - budget principal
17. Vote du budget primitif 2018 - budget annexe bois
18. Vote du budget primitif 2018 - budget annexe centre aquaform
19. Vote du budget primitif 2018 - budget annexe eau
20. Vote du budget primitif 2018 - budget annexe remontées mécaniques
21. Vote du budget primitif 2018 - budget principal
22. Vote des taux impositions 2018

#### TARIFS

23. Vote des tarifs de l'Aquacôme

#### SUBVENTION

24. Subvention EPIC 2018
25. Subventions 2018 aux Associations
26. Subvention exceptionnelle ski club 2018
27. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
28. Demande de subvention au titre du Fonds départemental pour le Développement des Territoires
29. Travaux d'exploitation par câble à réaliser en forêt communale - Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc
30. Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental - Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de l'aménagement du centre des Carroz

#### MARCHES PUBLICS

31. Marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la station des Carroz - Lot n°3 maçonnerie et aménagements paysagers

#### SYANE

32. Plan de financement avec le SYANE pour les travaux Chemin du Lay sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication
33. Adhésion à un groupement de commandes pour la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public, opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SYANE



---

#### Modification de l'ordre du jour

*Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait des points n° 07 « DIA 074014 18 C 0013 » et n° 22 « Vote des taux impositions 2018 » et que les points concernant le budget seront votés lors d'un prochain Conseil soit les points n° 9 à 21,24,25,26,31,32 et 33.*

---

#### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2018

*Le compte rendu du 23 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.*

---

#### Information des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

- Vente de 24 séparateurs de voirie en bois d'occasion pour le prix unitaire de 100,00 € soit un total de 2 400,00 €
- Désignation comme élu référent pour le Plan Climat Energie Territorial au sein du groupe en lien avec les commissions thématiques de la 2CCAM afin de garantir l'avancement et la cohérence de ce plan : M. Philippe SIMONETTI et Mme Christiane SIFFOINTE sa suppléante.

---

**Information des décisions prises par M. Le Maire et du droit de préemption**

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

Après examen des déclarations, M. le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>
DIA 074 014 18 C 0004	Bureau avec WC et local d'entretien d'une surface globale de 40.44 m <sup>2</sup> à usage d'une résidence hôtelière + 1 place de stationnement et 1 garage LES CARROZ	60 000.00 €
DIA 074 014 18 C 0006	Appartement + casier à skis + une place de stationnement ARACHES	56 000.00 €
DIA 074 014 18 C 0007	2 réserves de 2.80 m <sup>2</sup> chacune FLAINE	3 000.00 €
DIA 074 014 18 C 0012	Adjudication volontaire - vente du lot n° 2 dépendant d'un ensemble immobilier Ferme d'habitation en R+2 LA FRASSE	225 000.00 €

---

**01.02.03.04.05.06.07 Déclaration d'intention d'aliéner**

Par délibération du 15 avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour exercer le droit de préemption dans la limite de 250 000 €.

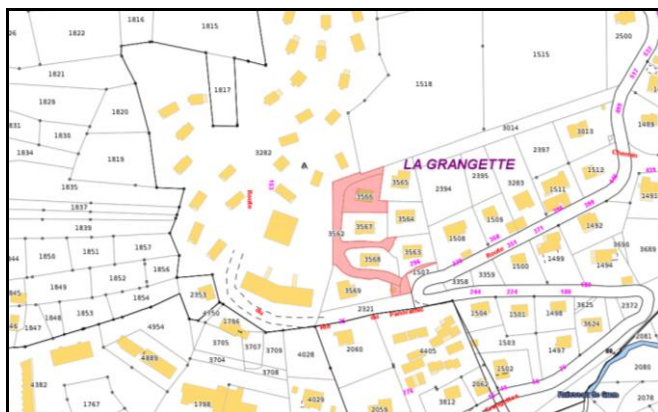
La Déclaration d'Intention d'Aliéner présentée ci-dessous porte sur un bien dont le prix de vente atteint cette limite.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** de renoncer à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

**DIA07401418C0003**

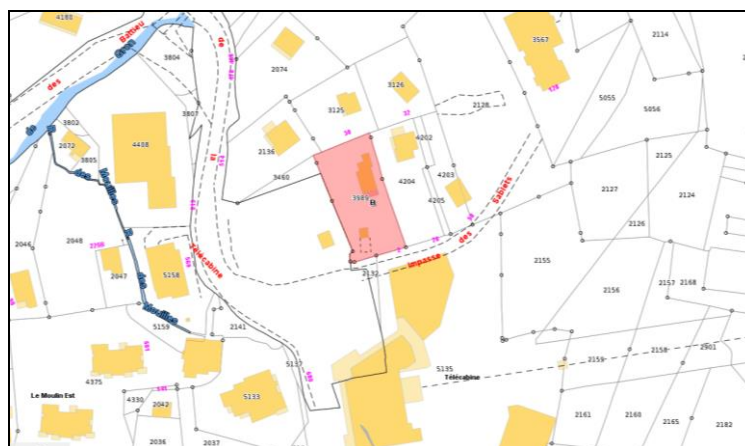
chalet sur 2 niveaux de 182.62 m<sup>2</sup> - 296 ROUTE DES GRANGETTES 74300 ARACHES LA FRASSE - parcelles cadastrées section A 3562, 3561, 3560, 3559, 3566 d'une surface globale de 1381 m<sup>2</sup>.



Prix : 800 000 €  
 15 430 € de mobilier  
 30 000 € de commission

**DIA 07401418C0005**

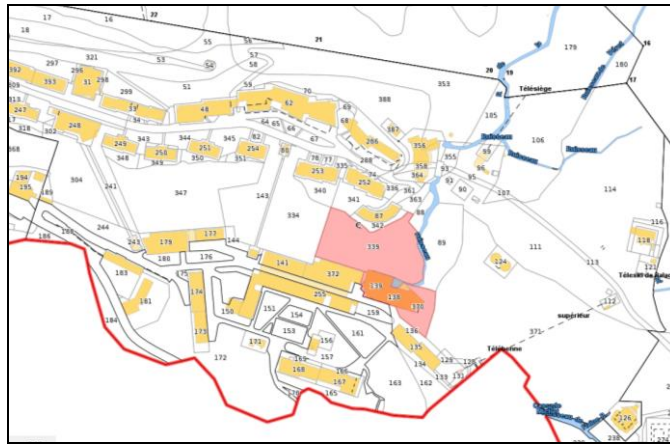
Chalet - 2 impasse des Sablets - 74300 ARACHES LA FRASSE - parcelle cadastrée section B n° 3989 d'une surface globale de 1153 m<sup>2</sup>.



Prix : 1 026 000 €

**DIA07401418C0008**

Appartement duplex et cave - Résidence Le Centaure - PRES DE FLAINE - 74300 ARACHES LA FRASSE - parcelles cadastrées section C 373, 370, 339, 139, 138 d'une surface globale de 9618 m<sup>2</sup>.



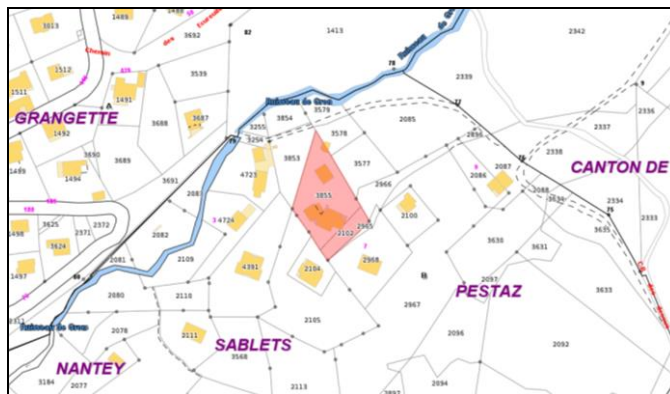
Prix : 310 000 €

Mobilier : 21 000 €

Observations : Remboursement de la TVA - vente en résidence de tourisme

**DIA07401418C0009**

Appartement de 62.66 m<sup>2</sup> + garage à vélos + jardin et terrasse privative - 10 B Hameau de la Pestaz - 74300 ARACHES LA FRASSE - parcelles cadastrées section B 3855, 2102 d'une surface globale de 1422 m<sup>2</sup>.

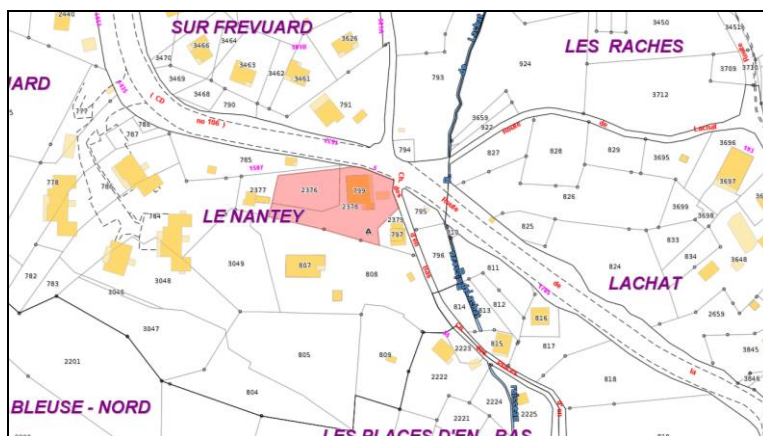


Prix : 289 782 €

20 000 € de commission

**DIA07401418C0010**

ferme d'habitation avec abri voitures - 5 chemin des Places d'en Bas - LE NANTEY 74300 ARACHES LA FRASSE - parcelles cadastrées section A 799, 2376, 2378 d'une surface globale de 1 711 m<sup>2</sup>.



Prix : 320 000 €

16 700 € de mobilier

14 000 € de commission

**DIA07401418C0011**

Chalet de 118.38 m<sup>2</sup> - Hameau Des Gerats - 74300 ARACHES LA FRASSE - parcelle cadastrée section C 292 d'une surface globale de 72381 m<sup>2</sup>.



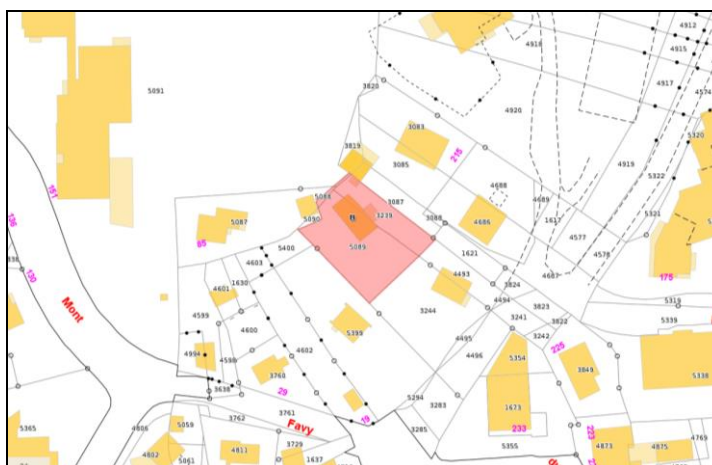
Prix : 1 080 000 €

55 000 € de mobilier

43 200 € de commission

**DIA07401418C0014**

chalet de 82 m<sup>2</sup> - 215 B route des cyclamens, 74300 ARACHES LA FRASSE - parcelles cadastrées section B 5092, 5089, 5088, 3239 d'une surface globale de 849 m<sup>2</sup>.



Prix : 640 000 €  
19 250 € Mobilier

### 08. Tarifs du Centre Aquacôme et des activités sportives - été 2018

Monsieur Frédéric DAMMERY, responsable de la commission communale « Vie associative et Sports », soumet à l'assemblée, la proposition de tarifs concernant le centre Aquacôme et les activités sportives à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 :

Tarifs piscine (100% BP)	Montant en €
<b>Enfant de moins de 5 ans</b>	<b>Gratuité</b>
<b>Enfants de 5 ans à 16 ans inclus</b>	
1 entrée	3.90
10 entrées	36.00
Forfait saison	63.00
Forfait promotionnel jusqu'à 18 ans inclus vendu avant le 11 juillet 2018	51.00
<b>Adultes de 17 à 64 ans inclus</b>	
1 entrée	5.60
10 entrées	50.00
Forfait saison	86.00
<b>Adultes de 65 ans et plus</b>	
1 entrée	4.60
10 entrées	42.00
Forfait saison	65.00
<b>Autres</b>	
Tarif dernière heure	3.00
Tarif groupe	3.50
<b>Centres de vacances de la commune : PRO BTP Les Tavaillons - Les Flocons Verts - M.G.M. - Centres UFOVAL - Autres</b>	
1 entrée piscine adulte ou enfant sur justificatif d'appartenance à un centre de vacances de la commune	3.50
<b>Activités diverses</b>	
Inscription animation sportive	5.00
Activité multi-sports	3.00
Pass piscine/accrobranche parcours aventurier	16.00
Pass piscine /accrobranche parcours grand aventurier	23.00

<b>Tarifs des leçons de natation données par les MNS (tarif par personne) (100% BP)</b>	<b>Montant en €</b>
1 cours particulier de 25 mn (1 pers. max.)	16.00
10 cours particuliers de 25 mn (1 pers. max.)	150.00
1 cours semi-privé de 25 mn (4 pers. max.)	12.00
10 cours semi-privés de 25 mn (4 pers. max.)	100.00

<b>Tarifs activités nautiques (100 % BA)</b>	<b>Montant en € (HT)</b>	<b>Montant en € (TTC)</b>
Cours de 40 mn (la séance)	7.08	8.50
10 cours de 40 mn	60.83	73.00
Stage de natation - 5 séances	33.33	40.00
Forfait saison	141.67	170.00

<b>Tarifs piscine + bassin zen + sauna + hammam (70 % BA / 30% BP)</b>	<b>Montant en € (HT)</b>	<b>Montant en € (TTC)</b>
<b>Espace « bien-être » : bassin intérieur, bassin extérieur, sauna, hammam</b>		
<b>Enfant de moins de 5 ans</b>		Gratuité
<b>Entrées</b>		
1 entrée	10.83	13.00
5 entrées	50.00	60.00
10 entrées	87.50	105.00
1 entrée « 1 bassin ouvert »	8.33	10.00
1 entrée « mauvais temps »	10.83	13.00
1 entrée dernière heure	6.67	8.00
<b>Vente de mules</b>		
1 paire de mules jetables	2.50	3.00
<b>Espace cardio-musculation</b>		
1 séance	8.33	10.00
5 séances	37.50	45.00
10 séances	66.67	80.00

*Tarifs exprimés HT et TTC sur la base d'une TVA à 20 %*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**Approuve** les tarifs présentés ci-dessus du centre Aquacîme et des activités sportives à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

#### **09. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police**

Philippe Simonetti rappelle que le produit des amendes de police peut servir à subventionner les projets ayant pour but la sécurisation des cheminements piétons et l'amélioration des conditions de circulation routière. A ce titre, il présente à l'assemblée les dossiers de demande de subvention qui vont être déposés auprès du Conseil Départemental pour l'obtention de ce concours financier.

Il s'agit de :

- L'étude pour la mise en place d'un plan de stationnement et de circulation dans le secteur des Carroz et du Lay,



- L'aménagement du carrefour entre la Route du Pernand et le Chemin du Barlet.

Le premier projet a pour but de proposer une stratégie globale et cohérente en matière de déplacements sur les zones touristiques du village. L'étude intégrera aussi bien les flux de véhicules automobiles, que les transports en communs et les modes doux tels que cyclistes et piétons. Elle comportera plusieurs phases, du diagnostic, à la mise au point de scénarios puis du plan de circulation, jusqu'à la présentation finale en réunion publique.

Le deuxième dossier fait suite à la mise en sens unique de la route du Pernand, rendue nécessaire pour que piétons et voitures puissent cohabiter de manière plus sécuritaire sur cette voie étroite et fréquentée. Il prendra la forme d'une étude de faisabilité qui sera suivie de travaux de réaménagements.

Ces projets ont été inscrits au Budget communal 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Confirme** l'intérêt de réaliser ces travaux
- **Sollicite** une aide financière auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

## **10. Demande de subventions au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires**

Le Conseil départemental aide depuis 2012 les collectivités à financer certains projets d'investissements, par le biais du Fonds départemental pour le Développement des Territoires. Les dossiers qui vont être déposés cette année en vue d'un éventuel concours financier au titre du FDDT sont les suivants :

### **DEVELOPPEMENT LOCAL**

- Extension de la zone de loisirs 4 saisons

### **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET DE MOBILITE, SECURISATION DES DEPLACEMENTS ET MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

- Réfection du Chemin de Crève-Cœur
- Création de deux parkings

### **CONSTRUCTION ET RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**

- Construction d'un pumptrack et d'un mini-golf
- Rénovation des vestiaires du terrain de football

Ces travaux sont inscrits au budget communal 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Confirme** l'intérêt de réaliser ces travaux
- **Sollicite** une aide financière auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

## **11. Travaux d'exploitation par câble à réaliser en forêt communale - Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc**

Monsieur Simonetti fait connaître au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts propose d'exploiter en régie par câble forestier la coupe de bois suivante :

Forêt communale : Arâches-la-Frasse

Canton : Saint-Jean (Treydon)

Parcelle : A 727

Volume de bois à exploiter par câble : 230 m<sup>3</sup>

Type de câble envisagé : Câble mat.  
Longueur de câble estimé nécessaire : 300 m  
Surface traitée par la coupe sylvicole : 1,5 ha

L'exploitation, sous contrat d'approvisionnement en bois façonné de ces 230 m<sup>3</sup>, correspond à une recette estimée de 13 824€ H.T.

Monsieur Simonetti précise que les montants estimatifs des frais d'exploitation (abattage/façonnage/débardage) et de maîtrise d'œuvre du chantier dans cette parcelle difficilement accessible s'élèvent à 11 183€ H.T.

Ces montants d'exploitation peuvent être pris en charge par l'O.N.F. par l'intermédiaire d'une convention de vente et d'exploitation groupées de bois.

Monsieur Simonetti explique également qu'une subvention pour l'installation du câble peut être sollicitée auprès de l'Assemblée des Pays de Savoie, pour un montant de 1 425€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Confirme** l'intérêt de réaliser ces travaux
- **Approuve** le plan de financement présenté par l'O.N.F.
- **Sollicite** l'aide du Conseil Savoie Mont-Blanc pour les travaux d'installation et de fonctionnement du câble de débardage
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

---

## **12. Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental - Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de l'aménagement du centre des Carroz**

La Commune d'ARACHES-LA FRASSE est en train de réaliser des travaux d'aménagement du centre de la station des Carroz. Ces travaux (sous maîtrise d'ouvrage : Commune d'Arâches la Frasse, Syane et Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes) prévoient notamment un réaménagement urbain et la réfection totale des voiries.

Philippe Simonetti rappelle que, suite au Conseil municipal du 14 mars 2017, M. le Maire a sollicité une subvention auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau pour des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable dans le cadre de cette opération.

Par courrier en date du 25 avril 2017, le Conseil départemental a autorisé la Commune à lancer les travaux sans attendre sa décision finale. Ces derniers ont donc commencé en 2017, dans le cadre général du réaménagement de la Place de l'Ambiance, et se poursuivront en 2018.

D'une part, le Service des Eaux a dû adapter quelque peu son projet pour renforcer la défense incendie et reprendre les branchements existants entre la chapelle des Carroz et la copropriété « Chalet des Moulins » ; un avenant a donc été pris pour régulariser ces travaux complémentaires.

D'autre part, le projet initial a dû évoluer, pour intégrer dans l'opération globale l'aménagement urbain avec réfection de voirie du tronçon de la route du Serveray, situé entre le carrefour avec la route de Flaine et le terrain de pétanque.

Le Service des Eaux souhaite profiter de ces travaux pour renouveler le réseau d'eau potable vétuste sur ce tronçon de la route du Serveray, travaux qui seront réalisés en 2018 en coordination avec le renouvellement du réseau d'eaux usées, du réseau d'eaux pluviales ainsi que la reprise des réseaux secs.

Le montant prévisionnel de travaux sur le réseau d'eau potable avait été estimé à 179 044.20€ H.T.

Le montant actualisé est désormais de 206 844.03€ H.T., répartis comme suit :

- 156 349.83€ H.T. : montant notifié pour la partie eau potable (lots 1 et 2 du marché initial)
- 5 720.70€ H.T. : travaux complémentaires en eau potable réalisés en 2017 (avenant 1 au lot 1 du marché initial)
- 44 773.50€ H.T. : travaux supplémentaires à réaliser en 2018 pour l'eau potable (marché complémentaire à venir)

Une demande de subvention complémentaire auprès du Conseil départemental est donc à prévoir, afin que celui-ci puisse statuer définitivement sur l'aide qui pourrait éventuellement nous être accordée avec des données actualisées.

Ces travaux complémentaires ont été inscrits au Budget 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Confirme** l'intérêt de réaliser ces travaux complémentaires
- **Sollicite** une aide financière supplémentaire auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

---

**Fin de séance à 22h45.**